

Sujet : [INTERNET] Projet de centrale photovoltaïque au sol- La lande du Maine- Saint Pierre la Cour

De : Adrien Oliver <

Date : 07/12/2021 15:05

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Bonjour Mr le commissaire enquêteur,

Je m'appelle Adrien OLIVER , je suis un ami d'habitants de la zone impactée par ce projet.

Je ne comprends pas que ce projet n'ait pas été concerté avec les habitants. Ce type de projets à caractères environnementaux devrait prendre en compte la dimension humaine pour pouvoir s'établir.

Le cadre de vie des habitants sera dégradé pour 30 à 40 ans, alors qu'ils ont fait le choix de venir vivre à la campagne.

Les impacts négatifs sont nombreux : la santé, la valeur immobilière, le cadre visuel, l'éblouissement, la faune, les risques engendrés par l'ancrage sur ce type de terrain (pluies, vents, coulées, déstabilisation même de la structure du merlon).

Quels sont les points positifs pour les habitants de Bréal ?

La doctrine conseillée aux porteurs de projet est d'éviter, de réduire, de compenser. Dans ce projet, ou est l'évitement, la réduction, ou la compensation dans ce cas précis ? La plantation de quelques arbres ne peut en aucun cas compenser l'impact visuel que ce type de projet aura.

Ces éléments m'amènent à penser que le fondement même de ce projet n'est pas respectueux de l'environnement.

Lafarge fait partie des plus gros pollueurs de France et gagnerait plus à planter des arbres sur ce genre de terrains (comme cela a d'ailleurs été fait sur les autres merlons) plutôt que de provoquer ces réactions chez les habitants.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos observations.

Cordialement.

Adrien OLIVER